



## **Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final**

concernant l'ordonnance du SEFRI du 15 mai 2017 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 15 mai 2017.

pour

**Carrossier-peintre CFC / Carrossière-peintre CFC**

**Carrosserielackierer EFZ / Carrosserielackiererinnen EFZ**

**Carrozziere verniciatore AFC / Carrozziera verniciatrice AFC**

**N° de la profession 45307**

soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des Carrossiers/-ières peintre CFC

le 06 mars 2024

publiées par carrosserie suisse le 15 mai 2017

document disponible sur le site [www.carrosseriesuisse.ch](http://www.carrosseriesuisse.ch)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objectif</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Bases légales</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Détail par domaine de qualification</b> .....	<b>4</b>
4.1	<i>Domaine de qualification «travail pratique prescrit»</i> .....	4
4.2	<i>Domaine de qualification «connaissances professionnelles»</i> .....	7
4.3	<i>Domaine de qualification «culture générale»<sup>[1]</sup></i> .....	9
<b>5</b>	<b>Note d'expérience</b> .....	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Informations relatives à l'organisation</b> .....	<b>10</b>
6.1	<i>Inscription à l'examen</i> .....	10
6.2	<i>Réussite de l'examen</i> .....	10
6.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i> .....	10
6.4	<i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident</i> .....	10
6.5	<i>Répétition d'un examen</i> .....	10
6.6	<i>Procédure/voie de recours</i> .....	10
6.7	<i>Archivage</i> .....	10
	<b>Entrée en vigueur</b> .....	<b>11</b>
	<b>Annexe: Liste des modèles</b> .....	<b>12</b>

## 1 Objectif

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final et leurs annexes précisent les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.

## 2 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale s'appuient sur les bases légales suivantes:

- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10), en particulier art. 33 à 41;
- l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr; RS 412.101), en particulier art. 30 à 35, 39 et 50;
- l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), en particulier art. 6 à 14;
- l'ordonnance du SEFRI du 15 mai 2017 sur la formation professionnelle initiale de Carrossier/-ière peintre avec certificat fédéral de capacité CFC notamment les art. 16 à 22, qui portent sur les procédures de qualification
- le plan de formation du 15 mai 2017 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de Carrossier/-ière peintre avec certificat fédéral de capacité CFC
- le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale - Conseils et instruments pour la pratique<sup>1</sup>.

## 3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

La procédure de qualification vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie.

Les schémas synoptiques ci-après présentent les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes minimales à obtenir) et les dispositions concernant l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

La feuille de notes pour la procédure de qualification et les feuilles de notes requises pour le calcul de la note d'expérience sont disponibles à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch>.

---

<sup>1</sup> Editeur: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le manuel peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.iffp.swiss/informations-generales-aux-cours-dexpert-e-s-aux-examens>

### Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

#### carrossière-peintre et carrossier-peintre CFC: Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examens finaux

Niveau	Note totale arrondie eu 1/10 Note (condition de réussite: note ≥ 4,0)		Domaines de qualification		Note d'expérience		
Domaines Arrondis au 1/10	Travaux pratiques (TP) (condition de réussite : note ≥ 4,0) Durée de l'examen 20 h 40 %	Connaissances professionnelles (CP) Durée de l'examen 4 h 20 % (210 min écrit 30 min oral)	Culture générale	20 %	20 %	20 %	
Points d'appréciations Arrondis au point ou au demi-point	<p>Travaux sur les compétences opérationnelles</p> <p>Position 1 (DCC1) 40% Établissement du revêtement de base</p> <p>Position 2 (DCC 2) 40% Détermination des peintures de base, é effet et de finition amis qu'établissement du revêtement final</p> <p>Position 3 (DCC 3) 10% Réalisation de travail de conception et de réparation</p> <p>Position 4 (DCC 4) 10% Réalisation de travail de finition</p>	<p>Position 1 (DCC 1) 60' Établissement du revêtement de base 25%</p> <p>Position 2 (DCC 2) 60' Détermination des peintures de base, é effet et de finition amis qu'établissement du revêtement final 25%</p> <p>Position 3 (DCC 3) 60' Réalisation de travail de conception et de réparation 20%</p> <p>Position 4 (DCC 4) 30' Réalisation de travail de finition 10%</p> <p>Position 5 30' Maître les domaines de compétences opérationnelles 1-4 en réseau 20%</p>	<p>Conformément à l'Ordonnance du SEF RI « Culture générale » du 27 avril 2006. Composé de: Note d'expérience, travail d'approfondissement et examen final. Arrondi 1/10</p> <p>30min / 40 P avec la même pondération.</p>	<p>Note pour l'enseignement en connaissances prof. (50 %)</p> <p>Note pour les cours Interprétés. (50 %)</p>	<p>Moyenne de la somme des quatre certificats de compétence notés.</p> <p>Moyenne de la somme des huit notes semestrielles.</p>	<p>Arrondi au point ou demi-point</p> <p>Arrondi au point ou demi-point</p>	
Sous-positions	<p>Travail 1 Porte 5 ½ h (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4; 3.1; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p> <p>Travail 2 Aile 2 ¾ h (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.1; 2.3; 2.4; 3.2; 4.1; 4.2; 4.3)</p> <p>Travail 3 Pare-choix 3 ¾ h (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.1; 2.3; 2.4; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>Dossiers sur les compétences opérationnelles</p> <p>Dossier 1 Commande majeure (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.3; 2.4; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 85' ± ca. 85 P</p> <p>Dossier 2 Petite réparation 1 (1.1; 1.2; 1.3; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4; 3.2; 4.3) 65' ± ca. 65 P</p> <p>Dossier 3 Petite réparation 2 (1.1; 1.2; 1.4; 2.2; 2.3; 2.4; 3.1; 3.3) 60' ± ca. 60 P</p>	<p>27.3 %</p> <p>20 %</p> <p>16.7 %</p> <p>18.2 %</p>	<p>27.3 %</p> <p>20 %</p> <p>36.7 %</p> <p>18.2 %</p>	<p>25'</p> <p>15'</p> <p>20'</p> <p>20'</p> <p>25'</p> <p>20'</p> <p>15'</p> <p>20'</p>	<p>15'</p> <p>20'</p> <p>10'</p> <p>25'</p> <p>0'</p>	<p>- Les dossiers évaluent une sélection faite parmi les compétences opérationnelles mentionnées (chiffres entre parenthèses).</p> <p>- Dans le cas de la compétence 3.1, le "tooling" (objets de performance 3.1.6 et 3.1.9) n'est pas testé. Il fait partie de la note d'expérience</p>
Pas de notes, mais des points	<p>Travail 4 Tôle alu 4 ½ h (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4; 3.1; 3.2; 4.1; 4.2; 4.3)</p> <p>Travail 5 Aile 3 ¾ h (1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4; 3.2; 4.3)</p>	<p>14 %</p> <p>16.2 %</p>	<p>35.3 %</p> <p>23.5 %</p>	<p>36.7 %</p> <p>6.6 %</p>	<p>18.2 %</p> <p>9 %</p>	<p>- Chaque travail permet de tester les compétences attribuées (no entre parenthèses).</p> <p>- Pour la définition des tâches et pour l'évaluation, il faut tenir compte des objectifs de performance correspondants pour les lieux d'apprentissage "entreprise" et "centre de formation" dans le PlaFor ainsi que des "instructions contraignantes" dans le programme de formation pour le centre de formation.</p> <p>- Les compétences méthodologiques, sociales et personnelles (MSP) sont évaluées sur la base de critères.</p>	

DCC: domaine de compétence opérationnelle CO : compétence opérationnelle

## 4 Détail par domaine de qualification

### 4.1 Domaine de qualification «travail pratique prescrit»

Dans le domaine de qualification «travail pratique», la personne en formation ou la personne candidate doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Le TPP dure 20 heures se déroule dans le centre de cours interentreprises. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Etablissement du revêtement de base	40 %
2	Détermination des peintures de base, à effet et de finition ainsi qu'établissement du revêtement final	40 %
3	Réalisation de travaux de conception et de réparation	10 %
4	Réalisation de travaux de finition	10 %

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)<sup>2</sup>.

**Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Travail 1: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond: pondération et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 41.9 %
- Travail 2: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 7%
- Travail 3: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 20.9 %
- Travail 4: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 20.9 %

<sup>2</sup> La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*, p. 27  
<http://www.iffp.swiss/informations-generales-aux-cours-dexpert-e-s-aux-examens>

- Travail 5: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 20.9 %

**Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Travail 1: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.2 Mélanger les couleurs d'après la formule et adapter la teinte et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou CO 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 23.5 %
- Travail 2: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 5.9%
- Travail 3: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 11.8 %
- Travail 4: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.2 Mélanger les couleurs d'après la formule et adapter la teinte et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 35.3 %
- Travail 5: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.2 Mélanger les couleurs d'après la formule et adapter la teinte et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 23.5 %

**Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Travail 1: CO 3.1 Réaliser des travaux de conception et/ou CO 3.3 Réaliser des travaux de façonnage et de réparation, pondération 20 %
- Travail 2: CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule, pondération 16.7 %
- Travail 3: CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule et/ou CO 3.3 Réaliser des travaux de façonnage et de réparation, pondération 20%
- Travail 4: CO 3.1 Réaliser des travaux de conception et/ou CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule, pondération 36.7 %
- Travail 5: CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule, pondération 6.6 %

**Le point d'appréciation 4 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Travail 1: CO 4.1 Eliminer des erreurs dans le revêtement final et/ou CO 4.2 Traiter et entretenir des peintures et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules, pondération 27.3 %
- Travail 2: CO 4.1 Eliminer des erreurs dans le revêtement final et/ou CO 4.2 Traiter et entretenir des peintures et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules, pondération 18.2 %
- Travail 3: CO 4.1 Eliminer des erreurs dans le revêtement final et/ou CO 4.2 Traiter et entretenir des peintures et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules, pondération 27.3 %
- Travail 4: CO 4.1 Eliminer des erreurs dans le revêtement final et/ou CO 4.2 Traiter et entretenir des peintures et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules, pondération 18.2 %
- Travail 5: CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules, pondération 9 %

## 4.2 Domaine de qualification «connaissances professionnelles»

Dans le domaine de qualification «connaissances professionnelles», l'examen vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il a lieu vers le fin de la formation professionnelle et dure 4 heures.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes selon les formes d'examen indiquées:

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Forme et durée de l'examen		Pondération
		écrit	oral	
1	Etablissement du revêtement de base	60 min.		25 %
2	Détermination des peintures de base, à effet et de finition ainsi qu'établissement du revêtement final	60 min.		25 %
3	Réalisation de travaux de conception et de réparation	60 min		20 %
4	Réalisation de travaux de finition	30 min		10 %
5	Assemblage des compétences opérationnelles		30 min	20 %

**Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Dossier 1: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 41.7 %
- Dossier 2: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.3 Préparer, appliquer et traiter des matériaux de revêtement de base, pondération 25 %
- Dossier 3: CO 1.1 Appliquer le processus de commande et des directives de l'organisation d'entreprise et/ou CO 1.2 Évaluer, traiter et protéger le fond et/ou CO 1.4 Préparer des objets pour la peinture finale, pondération 33.3 %

**Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Dossier 1: CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou CO 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 41.7 %
- Dossier 2: CO 2.1 Etablir la teinte et déterminer la quantité de peinture et des couleurs et/ou CO 2.2 Mélanger les couleurs d'après la formule et adapter la teinte et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou CO 2.4 Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 33.3 %
- Dossier 3: CO 2.2 Mélanger les couleurs d'après la formule et adapter la teinte et/ou CO 2.3 Déterminer le processus de peinture et préparer le matériel de peinture de finition et/ou CO 2.4



Appliquer le matériel de peinture de finition ainsi que déterminer et réaliser des processus de séchage, pondération 25 %

**Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Dossier 1: CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule et/ou CO 3.3 Réaliser des travaux de façonnage et de réparation, pondération 25 %
- Dossier 2: CO 3.2 Démonter et monter des parties du véhicule et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules; pondération 33.3 %
- Dossier 3: CO 3.1 Réaliser des travaux de conception et/ou CO 3.3 Réaliser des travaux de façonnage et de réparation; pondération 41.7 %

**Le point d'appréciation 4 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:**

- Dossier 1: CO 4.1 Eliminer des erreurs dans le revêtement final et/ou CO 4.2 Traiter et entretenir des peintures et/ou CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules; pondération 66.7 %
- Dossier 2: CO 4.3 Nettoyer et préparer des véhicules; pondération 33.3 %

**Le point d'appréciation 5 comprend au moyen d'un entretien professionnel et les compléments suivants:**

L'entretien professionnel contient des situations typiques du pratique d'une carrossier/-ière peintre CFC. Le cadre est constitué par les domaines de compétences opérationnelles 1 à 4 avec les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs correspondants du plan de formation. Les critères d'évaluation d'entretien professionnel sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)<sup>3</sup> Deux situations de travail différentes sont tirées au par le candidat. Ces deux situations de travail constituent l'entretien professionnel, deux experts procèdent à l'évaluation. La pondération de 50% pour chacune des situations.

**Aides:**

Sont admis tous les livres de formules mathématiques et les livres spécialisés de l'école professionnelle (sans les réponses des questionnaires). Les cahiers d'apprentissage avec des exemples concrets et des solutions sont exclus. Les autres moyens auxiliaires sont indiqués dans la convocation à l'examen de l'organisation d'examen.

**Compétences MSP:**

L'évaluation s'effectue par une sélection de compétences MSP. Les détails sont indiqués dans le document «Critères des compétences MSP». Les experts d'examen décident lors de la réalisation

---

<sup>3</sup> La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale.

### **4.3 Domaine de qualification «Culture générale»**

Le domaine de qualification «Culture générale» est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## **5 Note d'expérience**

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Les feuilles de notes requises pour le calcul de la note d'expérience sont disponibles à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch>.

## **6 Informations relatives à l'organisation**

### **6.1 Inscription à l'examen**

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'autorité cantonale.

### **6.2 Réussite de l'examen**

Les conditions de réussite sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

### **6.3 Communication du résultat de l'examen**

La communication du résultat de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

### **6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident**

La procédure en cas d'empêchement de participer à la procédure de qualification pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

### **6.5 Répétition d'un examen**

Les dispositions concernant les répétitions sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

### **6.6 Procédure/voie de recours**

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

### **6.7 Archivage**

La conservation des documents d'examen est régie par les législations cantonales. Les produits fabriqués dans le cadre du TPI sont la propriété de l'entreprise formatrice.

## Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Carrossière-peintre CFC et Carrossier-peintre CFC entrent en vigueur le 15 mars 2023 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Zofingen, le 06 mars 2024

carrosserie suisse

Le président

Le secrétaire général

...sig. F. Wyss.....  
Signature du président carrosserie suisse

...sig. D. Röschli.....  
Signature du secrétaire général carrosserie suisse

Felix Wyss

Daniel Röschli

La Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Carrossière-peintre CFC et Carrossier-peintre CFC lors de sa réunion du 06 mars 2024.

**Annexe: Liste des modèles**

<b>Documents</b>	<b>Source</b>
Procès-verbal d'examen TPP	carrosserie suisse
Procès-verbal de l'examen oral sur les connaissances professionnelles	carrosserie suisse
Feuille de notes pour la procédure de qualification - Carrossière-peintre CFC/ Carrossier-peintre CFC	Modèle SDBB   CSFO <a href="https://qv.berufsbildung.ch">https://qv.berufsbildung.ch</a>
Feuilles de notes pour le calcul de la note d'expérience - Feuille de notes de l'école professionnelle - Feuille de notes des cours interentreprises	Modèle SDBB   CSFO <a href="https://qv.berufsbildung.ch">https://qv.berufsbildung.ch</a>
Critères compétences MSP	<a href="https://carrosseriesuisse.ch/">https://carrosseriesuisse.ch/</a>
programme de formation des cours interentreprises	<a href="https://carrosseriesuisse.ch/">https://carrosseriesuisse.ch/</a>
Indication sur la construction «examen partiel prescrit»	carrosserie suisse